



Numéro de l'acte	2020-122- PMSF
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	5.3.4

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

QUESTION N°2020-122

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Création d'une commission extra-municipale du Marché – Mise à jour suite à la réunion des commerçants en date du 07 juillet 2020

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît ROUSSEL

Afin de faciliter le bon fonctionnement du marché communal et dans un souci de concertation avec les commerçants, il a été décidé de créer une commission extramunicipale comprenant quatre membres désignés du Conseil Municipal, deux représentants titulaires des commerçants et leurs suppléants (occupant un emplacement fixe depuis deux ans minimum) ainsi que le Placier et un responsable de la voirie communale.

Pour information et après consultation lors de leur réunion en date du 07 juillet 2020, les commerçants ont élu leurs représentants suivants :

Membres Titulaires : Messieurs David VANNELLE et Mathias FRESNEL

Membres Suppléants : Messieurs Kenan YURUK et Marc-Antoine RINGOT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- De mettre à jour la composition de la commission extra-municipale du marché pour les représentants des commerçants, les quatre membres élus représentants le Conseil Municipal restent inchangé (Madame Cécile CARON, Madame Corinne REANT, Monsieur Mickaël CANLER et Madame Laurence DELAVAL).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 15 octobre 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL